

Au croisement des langues / Dessin
708 Participation des usagers / Inscription
N°

NOM de l'enfant.....PRÉNOM de l'enfant :¹

ФАМИЛИЯ (по-русски).....ИМЯ (по-русски).....

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Nom et prénom du représentant légal :

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Mère ou père ☎ :

.....@.....

GROUPE :

☐ samedi 12h30 -13h30 (à partir de 4 ans).

☐ Je bénéficie d'une réduction².

Je règle aujourd'hui la somme de

☐ 250 € (plein tarif) ☐ 225 € (tarif réduit)

☐ par virement

☐ par chèque à l'ordre de LINGUARIK³

☐ en une fois

☐ en deux fois

☐ en trois fois

☐ en 5 fois.

☐ en espèces (en une seule fois uniquement).

L'inscription est valable du 1 septembre 2025 au 31 août 2026. Une absence prolongée pour maladie ou pour toute autre raison ne peut être cause de non-paiement ou donner lieu à remboursement.

Fait à.....

le.....

Signature(s)

L'Association Linguarik s'engage formellement à ne vendre ou à n'échanger aucune information personnelle. Les informations recueillies sur ce formulaire par l'Association Linguarik sont nécessaires pour l'enregistrement de votre demande d'inscription et sont également enregistrées dans un fichier informatisé, pour la gestion de votre dossier permanent. Elles sont conservées pendant un (1) an et sont destinées pour vous informer des activités de l'association.

En application des articles 15 et suivants du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif aux traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des informations qui vous concernent. Il vous suffit pour cela de contacter l'association Linguarik, à l'adresse suivante : linguarik@gmail.com Larissa Guillemet responsable du traitement.

Association « LINGUARIK », Association loi 1901 enregistrée à la Sous Préfecture de St Germain en Laye

Siret: 527711428 00013

Service de vie associative, 2, boulevard Robespierre, 78300 POISSY

linguarik@gmail.com, 06.31.89.97.50

¹ A joindre également pour chaque enfant : l'autorisation de prise de photos/ vidéo ; l'autorisation de récupérer l'enfant par une tierce personne si nécessaire ; la fiche sanitaire en cas d'allergie ou maladie grave.

² Réduction pour bénéficiaires du RSA (si les deux parents le sont), de l'ADA ou autres minima sociaux, à partir de l'inscription du deuxième enfant de la même famille. Nous contacter au préalable.

³ A donner tous les chèques lors de l'inscription initiale.